

Vos questions / nos réponses

Détention provisoire

Par [Alcool Info Service](#) Postée le 10/10/2013 19:27

Bonsoir,

Mon conjoint est en détention provisoire depuis 8 mois suite à une affaire de stup. Combien de temps peu durer cette détention provisoire ? Son 3 mandat a été renouvelé, j'aimerais savoir combien de fois le mandat peu être renouveler ? C'est la première fois qu'il est en prison

Merci

Mise en ligne le 14/10/2013

Bonjour,

La durée maximale d'une détention provisoire ne peut excéder 1 an, sauf dans certains cas particuliers comme par exemple lorsque la personne est poursuivie pour trafic de stupéfiants. Dans ce cas, la détention peut aller jusqu'à 2 ans.

Pour d'autres informations, ou pour en parler de vive voix, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
